

RÈGLEMENT DE « LA BOUCLE INFERNALE 2024 »

L'inscription à La Boucle Infernale 2024 de Ouest Trail Réunion implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous ; et donc une acceptation sans réserve de ce présent règlement et de l'éthique de cette épreuve par tous les participants.

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Cette manifestation sportive est une course de type « *Last Man Standing* », ou « *Le Dernier Homme Debout* », ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, organisée par le club **Ouest Trail Réunion** (Association Loi 1901), sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et en partenariat avec la Commune de Saint Paul, les 27 et 28 Avril 2024. C'est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en relais sur une boucle de 6 kms, sans changement de sens en cours de course

ARTICLE 2 : Principe de la course

Le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de **6 kms pour 165m de D+** dans la savane dite de « Moulin Kader ». Le départ et l'arrivée sont situés au niveau du stade de football de Villèle sur le territoire de Saint-Paul.

- **Un départ est donné toutes les heures** et le coureur a donc maximum une heure pour effectuer la boucle. S'il la termine avant, il peut se reposer en attendant le prochain départ.

- L'objectif est aussi très simple : réaliser le plus de boucles possibles dans les temps impartis.

- Le vainqueur est le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée de la dernière boucle, en une heure maximum. C'est donc celui qui fait le plus de tour et franchira la ligne en premier ! **En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1^{er} qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve.** Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière boucle, le vainqueur sera désigné par la boucle la plus rapide sur l'ensemble de l'épreuve.

Deux formules sont proposées pour cette 2^{ème} édition.

- Une formule en individuel : Le temps limite est fixé à **33 heures, soit 33 tours maximum, soit 198 kms et environ 5500 mètres de D+**.
- Une formule en relais : Le temps limite est fixé à **30 heures, soit 30 tours maximum, soit 180 kms et environ 5000 mètres de D+**.

La constitution d'une équipe en relais est définie de la manière suivante :

- **3 coureurs composent une équipe devant réaliser 30 boucles au total dans un ordre de passage précis : Coureur 1 : 8 premières boucles / Coureur 2 : 10 boucles suivantes / Coureur 3 : 12 dernières boucles.**
- Le parcours a été légèrement modifié afin d'éviter les parties techniques sur des portions de sentier (passages de ravine notamment) et ainsi fluidifier la course. Le parcours est disponible sur le site d'inscription à la course : Top Chrono Run.
- **Le 1^{er} départ sera donné le samedi 27 avril 2024 à 7h et le dernier sera donné au plus tard le dimanche 28 avril 2023 à 15h (pour les coureurs inscrits en individuel car le dernier départ pour les courses en relais sera donné le dimanche 28 avril à 12h) pour une arrivée possible jusqu'à 16h pour les coureurs individuels (et 13h pour les relais).**

ARTICLE 3 : Programme de La Boucle Infernale 2024

Mercredi 24 avril 2024 : Remise des dossards au magasin Run Green de Saint Gilles de 14h à 18h sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Samedi 27 avril 2024 : Rendez-vous au Stade de football de Villèle à côté du Golf du Bassin Bleu (parking mis à disposition pour la course) :

- 5h00-6H00 : remise des dossards (sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité) et installation des coureurs dans la zone qui leur sera réservée exclusivement (Zone Ravitaillement Coureurs).
- 6H45 : Briefing de départ
- 7H00 : Départ de la 1^{ère} boucle (individuel et relais)
- 15H00 : Départ du deuxième relayeur après 8 boucles réalisées

Dimanche 28 avril 2024 :

- 01H00 : Départ du troisième et dernier relayeur, après 18 boucles réalisées
- 12h00 : Départ de la dernière boucle en relais, après 29 boucles réalisées
- 15H00 : Départ de la dernière boucle en individuel, après 32 boucles réalisées
- 16H00 : Fermeture du poste de contrôle à l'arrivée et fin de course
- 16H30 au plus tard : Remise des récompenses

ARTICLE 4 : Inscriptions et Tarifs

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, à partir de 18 ans.

Le tarif d'inscription est fixé à **50€ par coureur pour la formule en individuel.**

Le tarif d'inscription est fixé à **30€ par coureur pour la formule en relais (90€ par équipe).**

Les inscriptions sont limitées à **400 participants maximum (250 dossards en individuel et 50 dossards pour 50 équipes de 3 coureurs) dont 45 dossards offerts à nos partenaires et sponsors.**

- **MODALITÉS :**

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles (300 dossards : 250 dossards en individuel et 50 en relais).

→ en ligne sur le **site Internet de Top Chrono Run** avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, au plus tard le dimanche 21 avril 2024 à minuit.

Aucune inscription possible par téléphone.

- **CERTIFICATS MÉDICAUX :**

Pour participer à cette épreuve, une **licence FFA 2023-2024**, ou un **certificat médical datant de moins de 1 an au jour du départ de l'épreuve et portant la mention « apte à la pratique de l'athlétisme (ou du trail, ou de la course de montagne) en compétition » est OBLIGATOIRE.**

Tout coureur ne présentant pas une ou l'autre de ces pièces ne pourra participer à La Boucle Infernale 2024.

- **REMBOURSEMENT en cas de DÉSISTEMENT :**

Le remboursement d'une inscription à la suite d'un désistement, ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical avant le mercredi 24 Avril 2024.

Après cette date et pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

ATTENTION : Aucun transfert de dossard possible, pour quel que motif que ce soit. Tout coureur donnant son dossard à une tierce personne sera reconnu

responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera immédiatement disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible aux points de contrôle lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ATTENTION : la participation à cette épreuve nécessite le port du dossard. Chaque coureur doit prévoir ses épingles ou son porte-dossard. Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course pour faciliter les pointages et contrôles, sous peine de disqualification. Pour les relais, chaque coureur doit avoir son porte-dossard (chaque relayeur recevra 1 dossard distinct qu'il devra porter tout au long de son relais).

ARTICLE 5 : Matériel obligatoire

Ce matériel **devra impérativement être présenté** lors du retrait des dossards (Magasin Run Green ou le jour de la course).

Il comporte :

- **1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange,**
- **1 sifflet,**
- **1 gobelet réutilisable.**

Chaque coureur est autonome dans ses choix logistiques, donc il est responsable de l'adaptation de son matériel pour sa course, son alimentation, son hydratation, ses temps de repos.

L'organisateur de la course fournira un **ravito de type marathon** pour venir en appui aux besoins des coureurs (le ravitaillement ne pourra se faire qu'à l'issue de la boucle, après le franchissement de l'arche d'arrivée). **Une buvette** est installée dans la zone de ravitaillement des coureurs à la disposition des coureurs, accompagnateurs ou du public.

Un repas de fin de course est distribué à l'ensemble des coureurs.

Matériel conseillé :

- 1 crème solaire,
- Vêtements de rechange,
- Un minimum d'argent pour dépannages éventuels (buvette mise à disposition par l'organisation),
- 1 réserve d'eau pour la durée de l'épreuve,

- 1 réserve alimentaire constante et suffisante pour tenir sur la durée de l'épreuve,
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manche longues en tissu technique adapté à l'environnement notamment sur la partie nocturne de la course,
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche et coutures thermo-soudées,
- 1 couverture de survie.

Par contre, l'utilisation de bâtons de quelque type que ce soit est formellement interdite.

ARTICLE 6 : Départs

- Chaque départ a lieu exactement une heure après le départ précédent.
- Au top départ, tous les coureurs devront être présents **dans la ZONE de DÉPART**, sans quoi il lui sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard sera donc interdit.
- Un décompte avant le départ sera effectué pour les coureurs : **5 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.**
- **Un chronomètre sera installé sur la zone de ravitaillement afin d'informer les coureurs du temps restant à chaque boucle.**

ARTICLE 7 : Chronométrage, Classement et Vainqueur

→ **Chronométrage** : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé lors de l'épreuve. Cette puce permet un chronométrage individualisé pour chaque boucle réalisée par les participants, avec une diffusion des résultats en live sur le site de Top Chrono Run, ainsi qu'une diffusion en direct sur le site de l'épreuve.

→ **Classement** : Cette épreuve se fera avec un classement au temps cumulé du nombre de boucles réalisées par chaque coureur, indiqué dans un tableau récapitulatif à la fin de l'épreuve.

→ **Vainqueur** : le premier coureur à réaliser une boucle complète dans le temps imparti sera déclaré vainqueur et mettra fin à l'épreuve (cf. article 2).

ARTICLE 8 : Contrôles, Mises hors-course, Réclamations et Abandons

- **Contrôles** : les postes de contrôle seront disposés au départ et à l'arrivée, ainsi qu'à l'intersection au niveau de Moulin Kader. Ainsi cela permettra à l'organisation un bon suivi des coureurs durant l'épreuve.
- **Mises hors-course si** :
 - Absence du port du dossard pendant l'épreuve ;
 - Boucle non terminée dans l'heure impartie (le coureur devra alors remettre son dossard à la table de pointage à l'arrivée) ;
 - Dégradation de l'environnement ou jet des détritrus sur le parcours ;
 - Course torse nu ;
 - Manque de respect à un autre coureur, à un accompagnant ou à n'importe quel membre de l'organisation.
- **Réclamations** : elles seront recevables dans les 30 minutes après l'affichage du nombre de boucles réalisées, au lieu d'arrivée, avec une caution de 50 euros. Ces réclamations seront examinées immédiatement par une commission technique composée du Directeur de course et de son adjoint, du Responsable de la chronométrie et du Président du club organisateur de l'épreuve.
- **Abandons** : Tout coureur qui ne terminera pas sa boucle dans le temps d'une heure, ou qui ne prendra pas le départ de la boucle suivante, sera déclaré hors-course par l'organisation.

ARTICLE 9 : Sécurité et Assurance

- **Sécurité** : Tout coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité aux points sensibles, ainsi que des panneaux signalétiques.
Sur la partie du parcours empruntant la voie publique, chaque coureur devra se conformer au Code de la Route. Ainsi donc, il ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.
- **L'assistance médicale est assurée par une ambulance et un staff médical** avec la création d'une liaison téléphonique spécifique avec un médecin, ou le service d'urgence.
- La présence **d'une zone de soins** sera mise à disposition des coureurs : **kinés pour des soins ou massages.**
- **Assurance** : L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur. De plus, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties

accordées par l'assurance liée à leur licence (individuelle accident). Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle de type responsabilité civile, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ARTICLE 10 : Récompenses

Chaque participant (en individuel ou en relais) se verra remettre à la remise des dossards ou à la fin de sa course des cadeaux, en plus d'un repas.

Seront récompensés par un trophée et un lot de cadeaux :

- **Le premier Homme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h ;
- **La première Femme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h ;
- **Le meilleur Homme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti, avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celui qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h) ;
- **La meilleure Femme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celle qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h) ;
- **La meilleure équipe en format « solo »** (équipe de 3 participants toutes catégories confondues et quelque soit la composition d'équipe ; femmes, hommes ou mixte) ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve ;
- **La meilleure équipe en format « relais »** (équipe de 3 participants toutes catégories confondues et composition d'équipe > femme - homme ou mixte) ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve ;

En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1^{er} qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve (cf article 2).

ARTICLE 11 : Droits à l'image

Tout coureur « autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Boucle Infernale de Ouest Trail Réunion, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

ARTICLE 12 : Contrôle anti-dopage

Avant et après l'épreuve, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

ARTICLE 13 : Modifications et Annulation

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler le tracé, en concertation avec les pouvoirs publics ; et cela, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 14 : Engagement contractuel

L'inscription atteste que l'ensemble des coureurs ont pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositifs.

Organisation

Ouest Trail Réunion

10, Ruelle des manguiers, 97460 Saint Paul

GSM : **0692 014 015** ou **0692 60 25 78** / Mail : ouesttrailreunion@gmail.com

Site Internet : <https://ouesttrailreunion.wixsite.com/ouesttrailreunion>

Site d'inscription : Top Chrono Run - <https://www.topchrono.run>